



# LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL

45, Rue de la Maurelle - 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - ☒ 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## REGLEMENTS SPORTIF

## SPECIFIQUES 2016-2017





# LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL

45, Rue de la Maurelle - 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - 📠 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## CHAMPIONNAT PRE-NATIONAL MASCULIN

### Article 1 : Présentation

La Ligue de Provence organise pour la saison 2016/2017 un Championnat de Pré-Nationale Masculine de 16 associations. Cette compétition est réservée aux joueurs régulièrement qualifiés et aux joueurs régulièrement surclassés.

### Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés 10 maximum.

Les règles de qualification des licences sont celles de l'article 41 des règlements généraux de la Ligue de Provence de Basket Ball

### Article 3 : Compétition

Cette compétition se déroule le samedi à 20H00.

### Article 4 : Règlement de jeu

Les règles de jeu sont les règles officielles de la Fédération Française de Basket Ball, sans la moindre modification.

### Article 5 : Déroulement du Championnat

1<sup>ère</sup> Phase : SAISON REGULIERE

- Les 16 équipes engagées sont réparties en 2 poules de 8 équipes.
- Elles disputeront l'intégralité des rencontres « aller/retour » de leurs poules respectives.

2<sup>ème</sup> phase : ACCESSION et MAINTIEN

- Les 4 premiers de chaque poule de la saison régulière disputeront un championnat pour l'accession en Championnat national et pour l'obtention du titre de « Champion de Provence ».
- Les 4 derniers de chaque poule de la saison régulière disputeront un championnat pour le maintien en Championnat Pré-National Masculin.
- Ces deux nouvelles poules de championnat se joueront en rencontre aller/retour et les scores des rencontres qui se sont déjà déroulés lors de la saison régulière seront acquis pour la deuxième phase de championnat.

L'équipe qui terminera 1<sup>ère</sup> du championnat d'accession sera déclarée

**CHAMPIONNE DE PROVENCE**

### Article 6 : Règlement des montées et descentes en fin de saison

Nombre de descente de NM3	0	1	2	3
Nombre de montée en NM3	1	1	1	1
Descente de PNM en RM2 <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2<sup>ème</sup> phase)</i>	4	4	4	4
Montée de RM2 en PNM <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2<sup>ème</sup> phase)</i>	5	4	3	2

### Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du Championnat de Pré-Nationale Masculine sont pris en charge par la caisse de péréquation de la Ligue de Provence de Basket Ball.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 9 : Feuille de marque

Le fichier e-marque doit être transmis à la plateforme FFBB avant le dimanche 20h00

En cas de non respect des obligations administratives, l'amende prévue au règlement financier sera appliquée.

Des journées de rattrapages sont prévues au calendrier sportif, il est impératif de s'en servir pour avancer les rencontres.





# LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL

45, Rue de la Maurelle - 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - 📠 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## CHAMPIONNAT PRE-NATIONAL FEMININ

### Article 1 : Présentation

La Ligue de Provence organise pour la saison 2016/2017 un Championnat de Pré-Nationale Féminine de 16 associations.  
Cette compétition est réservée aux joueuses régulièrement qualifiées et aux joueuses régulièrement surclassées.

### Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueuses autorisées : 10 maximum.

Les règles de qualification des licences sont celles de l'article 41 des règlements généraux de la Ligue de Provence de Basket Ball

### Article 3 : Compétition

Cette compétition se déroule le dimanche à 15H00.

### Article 4 : Règlement de jeu

Les règles de jeu sont les règles officielles de la Fédération Française de Basket Ball, sans la moindre modification.

### Article 5 : Déroulement du Championnat

Le championnat de Pré-Nationale Féminine se joue sur des rencontres aller/retour

L'équipe qui terminera 1ère du championnat sera déclarée

**CHAMPIONNE DE PROVENCE**

### Article 6 : Règlement des montées et descentes en fin de saison

Nombre de descente de NF3	0	1	2	3
Nombre de montée en NF3	1	1	1	1
Descente de PNF en RF2 <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2ème phase)</i>	2	2	3	4
Montée de RF2 en PNF <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2ème phase)</i>	3	2	2	2

### Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du Championnat de Pré-Nationale Féminine sont pris en charge par la caisse de péréquation de la Ligue de Provence de Basket Ball.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 9 : Feuille de marque

Le fichier e-marque doit être transmis à la plateforme FFBB avant le dimanche 20h00

En cas de non respect des obligations administratives, l'amende prévue au règlement financier sera appliquée.

Des journées de rattrapages sont prévues au calendrier sportif, il est impératif de s'en servir pour avancer les rencontres.





# LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL

45, Rue de la Maurelle - 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - 📠 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## CHAMPIONNAT REGIONAL MASCULIN 2

### Article 1 : Présentation

La Ligue de Provence organise pour la saison 2016/2017 un Championnat Régional Masculin 2 de 16 associations. Cette compétition est réservée aux joueurs régulièrement qualifiés et aux joueurs régulièrement surclassés.

### Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés 10 maximum.

Les règles de qualification des licences sont celles de l'article 41 des règlements généraux de la Ligue de Provence de Basket Ball

### Article 3 : Compétition

Cette compétition se déroule le samedi à 20H00.

### Article 4 : Règlement de jeu

Les règles de jeu sont les règles officielles de la Fédération Française de Basket Ball, sans la moindre modification.

### Article 5 : Déroulement du Championnat

1<sup>ère</sup> Phase : SAISON REGULIERE

- Les 16 équipes engagées sont réparties en 2 poules de 8 équipes.
- Elles disputeront l'intégralité des rencontres « aller/retour » de leurs poules respectives.

2<sup>ème</sup> phase : ACCESSION et MAINTIEN

- Les 4 premiers de chaque poule de la saison régulière disputeront un championnat pour l'accession en Championnat Pré-national et pour l'obtention du titre de « Champion de Provence ».
- Les 4 derniers de chaque poule de la saison régulière disputeront un championnat pour le maintien en Championnat Régionale Masculin 2.
- Ces deux nouvelles poules de championnat se joueront en rencontre aller/retour et les scores des rencontres qui se sont déjà déroulés lors de la saison régulière seront acquis pour la deuxième phase de championnat.

### Article 6 : Règlement des montées et descentes en fin de saison

Nombre de descente de NM3	0	1	2	3
Descente de PNM en RM2 <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2ème phase)</i>	4	4	4	4
Montée de RM2 en PNM <i>(en fonction du classement de la poule de montée de la 2ème phase)</i>	5	4	3	2
Descente de RM2 en RM3 <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2ème phase)</i>	4	4	4	4
Montée de RM3 en RM2 <i>(en fonction du classement de la poule de montée de la 2ème phase)</i>	5	4	3	2

### Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du Championnat de Régional Masculin 2 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la Ligue de Provence de Basket Ball.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 9 : Feuille de marque

Le fichier e-marque doit être transmis à la plateforme FFBB avant le dimanche 20h00

En cas de non respect des obligations administratives, l'amende prévue au règlement financier sera appliquée.

Des journées de rattrapages sont prévues au calendrier sportif, il est impératif de s'en servir pour avancer les rencontres.





# LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL

45, Rue de la Maurelle - 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - 📠 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ 2

### Article 1 : Présentation

La Ligue de Provence organise pour la saison 2016/2017 un Championnat Régionale Féminin 2 de 16 associations.  
Cette compétition est réservée aux joueuses régulièrement qualifiées et aux joueuses régulièrement surclassées.

### Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueuses autorisés : 10 maximum.

Les règles de qualification des licences sont celles de l'article 41 des règlements généraux de la Ligue de Provence de Basket Ball

### Article 3 : Compétition

Cette compétition se déroule le dimanche à 15H00.

### Article 4 : Règlement de jeu

Les règles de jeu sont les règles officielles de la Fédération Française de Basket Ball, sans la moindre modification.

### Article 5 : Déroulement du Championnat

Le championnat Régional Féminin 2 se joue sur des rencontres aller/retour

### Article 6 : Règlement des montées et descentes en fin de saison

Nombre de descente de NF3	0	1	2	3
Montée de RF2 et PNF	3	2	2	2
Descente de PNF en RF2	2	2	3	4
Descente de RF2 en département	3	4	5	6
Montée de département en RF2	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A

### Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du Championnat Régional Féminin 2 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la Ligue de Provence de Basket Ball.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 9 : Feuille de marque

Le fichier e-marque doit être transmis à la plateforme FFBB avant le dimanche 20h00

En cas de non respect des obligations administratives, l'amende prévue au règlement financier sera appliquée.

Des journées de rattrapages sont prévues au calendrier sportif, il est impératif de s'en servir pour avancer les rencontres.





# LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL

45, Rue de la Maurelle - 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - 📠 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## CHAMPIONNAT REGIONAL MASCULIN 3

### Article 1 : Présentation

La Ligue de Provence organise pour la saison 2016/2017 un Championnat Régional Masculin 3 de 16 associations.  
Cette compétition est réservée aux joueurs régulièrement qualifiés et aux joueurs régulièrement surclassés.

### Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés 10 maximum.

Les règles de qualification des licences sont celles de l'article 41 des règlements généraux de la Ligue de Provence de Basket Ball

### Article 3 : Compétition

Cette compétition se déroule le samedi à 20H00.

### Article 4 : Règlement de jeu

Les règles de jeu sont les règles officielles de la Fédération Française de Basket Ball, sans la moindre modification.

### Article 5 : Déroulement du Championnat

1<sup>ère</sup> Phase : SAISON REGULIERE

- Les 16 équipes engagées sont réparties en 2 poules de 8 équipes.
- Elles disputeront l'intégralité des rencontres « aller/retour » de leurs poules respectives.

2<sup>ème</sup> phase : ACCESSION et MAINTIEN

- Les 4 premiers de chaque poule de la saison régulière disputeront un championnat pour l'accession en Championnat Pré-national et pour l'obtention du titre de « Champion de Provence ».
- Les 4 derniers de chaque poule de la saison régulière disputeront un championnat pour le maintien en Championnat Régional Masculin 3.
- Ces deux nouvelles poules de championnat se joueront en rencontre aller/retour et les scores des rencontres qui se sont déjà déroulés lors de la saison régulière seront acquis pour la deuxième phase de championnat.

### Article 6 : Règlement des montées et descentes en fin de saison

Nombre de descente de NM3	0	1	2	3
Descente de RM2 en RM3 <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2ème phase)</i>	4	4	4	4
Montée de RM3 en RM2 <i>(en fonction du classement de la poule de montée de la 2ème phase)</i>	5	4	3	2
Descente de RM3 en Département <i>(en fonction du classement de la poule de maintien de la 2ème phase)</i>	3	4	5	6
Montée de département en RM3	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A	2 du CD 13 1 du CD 84 1 du CD 0A

### Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du Championnat de Régional Masculin 3 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la Ligue de Provence de Basket Ball.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans le règlement financier de la Ligue de Provence

### Article 9 : Feuille de marque

Le fichier e-marque doit être transmis à la plateforme FFBB avant le dimanche 20h00

En cas de non respect des obligations administratives, l'amende prévue au règlement financier sera appliquée.

Des journées de rattrapages sont prévues au calendrier sportif, il est impératif de s'en servir pour avancer les rencontres.

